



Union européenne – Informations générales

- Discours sur l'Etat de l'Union de la Présidente von der Leyen
- Soutien financier aux Etats membres de 87,4 milliards au titre de SURE
- Proposition d'un nouveau pacte pour la migration et l'asile
- Début des travaux des 5 nouvelles commissions parlementaires

Actualité européenne de la protection sociale

SANTE

- Désormais 6 Etats membres dans la réserve RescEU
- Aval du CHMP à 7 nouveaux médicaments
- Consultation sur les lignes directrices de l'EMA sur les études documentaires
- Proposition et consultation sur les limites d'exposition des travailleurs aux substances cancérigènes

FAMILLE/JEUNESSE

- Pétition COFACE pour des congés de paternité plus long

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

- Rapport annuel sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale
- Premières inspections conjointes coordonnées par l'AET
- Une directive sur le revenu minimum adéquat, nécessaire pour des vies dignes
- Question parlementaire sur la liberté de prestation de service dans le cadre du détachement en France

CJUE

Agenda
Publications

REIF Info, veille européenne réalisée par :
Arnaud Emériau : +32 (0) 2 282 05 63
Audrey Tourniaire : +32 (0) 2 282 05 59
Anne-Claire Le Bodic : +32 (0) 2 282 05 64
Augustin de Trogoff
Pour vous désabonner, merci d'envoyer un mail à info@reif-eu.org

FOCUS : Vers une Europe verte et numérique mais apparemment pas sociale...

C'est un peu le mot manquant dans le discours sur l'état de l'Union 2020 de la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, ce 16 septembre 2020. Depuis le traité de Lisbonne, ce traditionnel message annuel de la Présidence de la Commission présente le bilan de son Collège dans l'année écoulée et ses ambitions pour l'avenir.

Le cru 2020 est signifiant.

Cette année, les considérations sociales n'apparaissent qu'en filigranes via la prise en compte des enjeux de santé. La santé est ainsi LE sujet incontournable 2020 mais elle se voit traitée sous l'angle de la gestion de la pandémie de Covid-19 plus que comme un choix d'action politique volontaire. Les autres mesures "sociales" prises pendant la pandémie et mises en avant dans [son bilan](#), tel que l'instrument SURE (il est difficile d'ailleurs d'en trouver un autre) sont également des actions réactives, imposées, et non proactives en faveur d'une Europe plus sociale. SURE vise à atténuer un danger imminent pour l'économie mais n'entend pas poser les bases d'un système social pérenne. La Commission l'a d'ailleurs répété à de nombreuses reprises, SURE ne préfigure pas un système de réassurance européen (une proposition devrait être présentée en 2021).

Dans sa [lettre d'intention](#) et les documents publiés ce 16 septembre, la ligne directrice de l'UE est claire. Elle tient dans cet objectif, scandé tel un mantra: "la double transition verte et numérique". Parmi la liste des nouvelles initiatives, comme perdu entre le vert, le numérique, la compétitivité (notamment industrielle), les investissements, on trouve la mention d'une seule initiative sociale. Il s'agit d'adopter un plan d'action pour poursuivre la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, ce compas adopté en 2017- déjà et apparemment le seul outil dans ce domaine - qui doit orienter l'UE et les Etats membres pour développer des politiques dans ce domaine. Elle fait partie du triptyque "[Social, Marché Intérieur, Schengen](#)". En revanche, aucune dimension sociale dans le chapitre intitulé "Une économie pour les personnes".

En matière de santé, l'ambition est cantonnée à réagir à la Covid (recherche pour un vaccin, prolongation du mandat du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies).

Alors à l'annonce de la Présidente "après la crise, une Europe meilleure", se pose la question, "pour qui?".

7,4%
Taux de
chômage en août
2020
(Eurostat)

29 %
Taux d'adultes
ayant consommé
une substance
illicite
(EMCDDA)

Discours sur l'état de l'union de la Présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen.

Le 16 septembre, la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a présenté sa vision politique de l'année à venir lors de son discours sur l'état de l'union prononcé devant les eurodéputés à Bruxelles. Parmi ses annonces principales figurent :

- un plan de relance (*NextGenerationEU*) de 750 milliards d'euros pour sauvegarder l'emploi, financer un "pacte vert pour l'Europe" et développer ses capacités numériques;
- le renforcement de l'Agence européenne du médicament (EMA) et de l'ECDC (le Centre de Prévention et de Contrôle des Maladies) et la création d'une agence de recherche et de développement biomédicaux avancés équivalente au BARDA américain;
- un projet législatif pour fixer un cadre européen des salaires minimum dans les pays de l'Union;
- la création d'un espace européen commun de données sur la santé, des règles pour réglementer l'Intelligence Artificielle (IA) ainsi qu'un projet d'identité électronique européenne sécurisée (*eID*).

Pour plus d'informations, voir : https://ec.europa.eu/info/strategy/strategic-planning/state-union-addresses/state-union-2020_fr

Soutien financier de 87,4 milliards d'euros en faveur des États membres au titre de l'instrument SURE.

Le 25 septembre, le Conseil de l'UE a approuvé un soutien financier de 87,4 milliards d'euros en faveur de 16 États membres sous la forme de prêts de l'UE au titre de SURE, instrument temporaire visant à atténuer les risques de chômage durant la crise de la COVID-19. Le soutien aidera les États membres à financer l'augmentation des dépenses publiques à partir du 1er février 2020 en raison du recours à des dispositifs nationaux de chômage partiel et à des mesures similaires, y compris pour les travailleurs indépendants, ainsi qu'à certaines mesures en matière de santé pour faire face à la pandémie. A titre d'exemple, la Belgique recevra 7,8 milliards, l'Italie 27,4 milliards et l'Espagne 21,3 milliards d'euros. La France et l'Allemagne n'ont pas sollicité un soutien financier via le SURE.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2020/09/25/covid-19-council-approves-87-4-billion-in-financial-support-for-member-states-under-sure/>

Proposition d'un nouveau pacte pour la migration et l'asile.

Le 23 septembre, la Commission européenne a publié une proposition pour un nouveau pacte pour la migration et l'asile fondée sur une approche européenne globale de la migration, segmentée en piliers : (1) mettre en place des procédures plus efficaces et plus rapides d'entrée sur le territoire de l'UE ; (2) assurer un partage équitable des responsabilités et de la solidarité par un système de contributions flexibles de la part des États membres et (3) promouvoir des partenariats sur mesure et mutuellement avantageux avec les pays tiers. En complément, la Commission

annonce qu'elle adoptera prochainement un plan d'action global sur l'intégration et l'inclusion pour la période 2021-2024.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_1706

Ouverture des travaux de cinq nouvelles commissions au Parlement européen.

Cinq nouvelles commissions parlementaires ont tenu mercredi 23 septembre leur réunion constitutive, lors de laquelle elles ont élu un président et quatre vice-présidents. Parmi celles-ci :

- la sous-commission des affaires fiscales (FISC), rattachée à la Commission des affaires économiques et monétaires (ECON) et présidée par [Paul Tang](#) (S&D, NL), se chargera principalement de la lutte contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale;
- la Commission spéciale sur l'intelligence artificielle à l'ère du numérique (AIDA), présidée par [Dragoș Tudorache](#) (Renew Europe, RO), analysera les effets attendus de l'IA sur l'économie européenne;
- la Commission spéciale sur la lutte contre le cancer (BECA), présidée par [Bartosz Arłukowicz](#) (PPE, PL), a pour mission d'identifier les leviers d'action à la disposition de l'UE pour prévenir et lutter contre le cancer;

Pour plus d'informations, voir: <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20200918IPR87423/les-nouvelles-commissions-debutent-leurs-travaux>

Santé

Désormais 6 Etats membres dans la réserve médicale RescEU.

Depuis le 22 septembre, ce sont 6 Etats membres (Allemagne, Roumanie, Suède, Danemark, Hongrie, Grèce) qui participent à la réserve médicale européenne RescEU. Partie du mécanisme de protection civile de l'UE, financée intégralement par la Commission, la réserve RescEU est destinée à établir un stock stratégique d'équipements médicaux à l'intention des Etats membres. Ces 6 pays hébergent ainsi pour le compte de l'ensemble des Etats européens des réserves de masques FFP2 et FFP3, de gants et blouses ainsi que de respirateurs. En cas de besoin, leur allocation sera décidée de manière centralisée par le Centre de coordination de la réaction d'urgence.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_1709

Aval du CHMP à 7 nouveaux médicaments.

Réuni du 14 au 17 septembre, le Comité des médicaments à usage humain (CHMP) de l'Agence européenne du médicament (EMA) a recommandé l'autorisation de 7 nouveaux traitements, dont un médicament orphelin (Obiltoxaximab SFL pour le traitement d'inhalation d'anthrax), un générique (Rivaroxaban Accord, notamment destiné au traitement de thromboses et embolies) et un biosimilaire (Nyvepria, neutropénies).

Par ailleurs, après revue de l'étude RECOVERY, le CHMP a conclu que le corticostéroïde dexaméthasone peut constituer une option thérapeutique pour les patients Covid sous oxygénothérapie.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.ema.europa.eu/en/news/meeting-highlights-committee-medicinal-products-human-use-chmp-14-17-september-2020>

Ouverture de la consultation de l'EMA sur ses lignes directrices pour les études documentaires.

L'Agence européenne du médicament (EMA) a présenté le 24 septembre son projet de lignes directrices sur les études documentaires, ouvertes à commentaires dans le cadre d'une consultation publique qui s'achève le 31 décembre. Elles visent à déterminer les conditions méthodologiques, légales et opérationnelles selon lesquelles les registres de patients peuvent être utilisés comme données en vie réelle.

Un [atelier](#) sera organisé le 19 octobre afin de présenter le document aux parties prenantes et de discuter avec elles les questions méthodologiques.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.ema.europa.eu/en/news/guideline-registry-based-studies-launch-public-consultation>

Proposition et consultation sur la limitation de l'exposition des travailleurs aux agents cancérigènes.

Le 22 septembre, la Commission a soumis au Parlement et au Conseil une proposition de quatrième révision de la Directive sur les agents cancérigènes et mutagènes. Trois substances pour lesquelles il peut exister de fortes disparités nationales sont visées et des seuils harmonisés ou plus stricts sont à l'ordre du jour : acrylonitrile, composés du nickel et du benzène. Leur révision pourrait offrir une meilleure protection de 1,1 millions d'Européens sur leur lieu de travail.

Cette initiative s'accompagne d'une [consultation publique](#) ouverte jusqu'au 30 novembre.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/qanda_20_1690

Famille/Jeunesse

Pétition COFACE pour des congés de paternité plus longs.

Alors que la France a inscrit dans son [projet de loi](#) de financement de la sécurité sociale 2021 l'extension de la durée du congé de paternité de 10 à 28 jours, la [Confédération européenne des associations familiales](#) (COFACE Families Europe), menée par la Ligue des familles belges, promeut une pétition pour que le congé des pères et coparents belges passe à 15 semaines, aligné sur le congé de maternité (actuellement 10 jours peuvent être pris sur une base volontaire). Pour rappel, en 2019, l'UE a adopté une [directive](#) pour favoriser l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle des parents et des aidants qui prévoit un minimum de 10 jours de congé de paternité indemnisés au moins au niveau du montant de l'indemnité journalière maladie. Les Etats membres ont jusqu'au 1er août 2022 pour mettre leur législation en conformité avec les règles européennes.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.laligue.be/association/engagements/petitions/pour-un-conge-de-paternite-de-15-semaines>

Emploi et affaires sociales

Rapport annuel sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale dans l'UE.

Le 15 septembre, la Commission a publié l'édition 2020 du rapport sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale en Europe consacrée cette année à l'équité sociale et à la solidarité. L'exécutif européen met en avant les bénéfices sociaux apportés par : (1) des salaires minimaux et un revenu minimal adéquat ; (2) l'équité sociale, notamment en investissant pour combler les disparités existant entre hommes et femmes ou encore (3) les filets de sécurité en cas de crise tels que les dispositifs nationaux de chômage partiel activés ou élargis dans le contexte de la pandémie de la

Covid-19 et complétés par l'instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE).

Pour plus d'informations, voir:

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_1635

Premières inspections conjointes coordonnées par l'Autorité européenne du travail.

Dans le cadre de la semaine d'action de la campagne #EU4FairWork, le 21 septembre, l'Autorité européenne du travail (AET) a pour la première fois coordonné une inspection concertée entre la Belgique, la Lituanie et le Portugal, puis, le 29 septembre, une deuxième entre le Portugal et la France. Les deux inspections ont eu pour objectif de vérifier la régularité des contrats et des conditions de travail des travailleurs temporaires dans le secteur de la construction. Elles ont testé à cette occasion des outils et procédures communs développés par l'AET qui devraient être réutilisés à l'occasion des prochaines inspections conjointes prévues en 2021.

Pour plus d'informations, voir: <https://www.ela.europa.eu/the-european-labour-authority-coordinates-its-very-first-concerted-inspection.html>

Question parlementaire et réponse de la Commission sur la liberté de prestation de services dans le cadre du détachement en France.

Les eurodéputés Krzysztof Hetman et Jarosław Duda (Pologne/ PPE) ont interrogé le 8 juillet 2020 la Commission sur de possibles restrictions à la liberté de prestation de services en France en ce qui concerne les formalités administratives à remplir (enregistrement obligatoire d'un établissement par exemple) par les employeurs polonais qui détachent en France. La Commission a répondu le 21 septembre 2020 qu'elle surveillerait de près les mesures nationales de transposition de la nouvelle directive 2018/957/UE sur le détachement des travailleurs et que l'Autorité européenne du travail pouvait d'ores et déjà aider les États membres à appliquer les règles relatives à la mobilité de la main-d'œuvre, y compris le détachement de travailleurs.

Pour plus d'informations, voir :

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/reponses_qe/2020/004061/P9_R E\(2020\)004061_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/reponses_qe/2020/004061/P9_R E(2020)004061_EN.pdf)

Une directive-cadre sur le revenu minimum adéquat, nécessaire pour des vies dignes.

Tel est le message clef issu de l'[atelier](#) qui s'est tenu le 16 septembre sur le thème du revenu minimum à la [Conférence de la Présidence allemande](#) de l'UE: "Notre Europe sociale - Forts ensemble".

Plusieurs recommandations ont été formulées par les organisateurs de la session (Plateforme sociale, EAPN, Eurodiaconia, Caritas Europe) pour alimenter les conclusions du Conseil que la Présidence allemande souhaite voir adoptées pendant

son mandat. Elles concernent non seulement la forme de la directive-cadre qui devrait être proposée par la Commission mais également des principes quant à sa mise en œuvre aux niveaux national et local. La définition de principes communs quant aux critères d'adéquation, d'accessibilité ainsi que la mise en place de stratégies pour comprendre et lutter contre le phénomène de non-recours font partie de ces lignes directrices pour l'UE et les Etats membres.

Pour plus d'informations, voir: <https://www.socialplatform.org/wp-content/uploads/2020/09/FINAL-DE-Presidency-Booklet-.pdf>

CJUE

Précisions sur l'articulation entre libre prestation de services, règlements de coordination et directive sur les soins de santé transfrontaliers.

La Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a rendu un arrêt dans l'affaire C-177/18 qui opposait WO, citoyen hongrois, à l'administration hongroise qui a refusé de lui rembourser des soins de santé ophtalmologiques effectués en Allemagne au motif que ceux-ci constituaient des soins programmés pour lesquels il n'avait pas obtenu l'autorisation préalable prescrite par les règlements de l'Union sur la coordination des systèmes de sécurité sociale.

La Cour rappelle que l'institution compétente pour le remboursement doit examiner à la fois les éventuelles circonstances particulières ayant empêché la délivrance d'une autorisation préalable prévues par le règlement de coordination et par la Directive sur les soins transfrontaliers. La CJUE souligne que les prescriptions concernant la libre prestation de services (article 56 TFUE) doit également être articulés avec le droit dérivé (règlement et directive). En l'espèce, la CJUE estime que le principe de la libre prestation de service et la directive sur les soins de santé transfrontaliers s'opposent à la réglementation hongroise qui exclut, en l'absence d'autorisation préalable, le remboursement des coûts liés à une intervention subie d'urgence par une personne assurée, résidente d'un État membre, dans un autre État membre.

Pour plus d'informations, voir :

<http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=231481&pageIndex=0&doclang=FR&mode=req&dir=&occ=first&part=1&cid=5281329>

Evènements passés

16 septembre 2020, en ligne - *International DiGA Summit*

Le *Health Innovation Hub (HIH)*, think tank du Ministère fédéral de la santé en Allemagne, a organisé le 16 septembre un évènement en ligne pour inciter les développeurs de services de santé numériques (DiGA) à se lancer sur le marché allemand. Les intervenants ont expliqué le fonctionnement de la procédure d'autorisation rapide, avec comme condition principale d'accès au marché la preuve par essai clinique que la solution a une valeur ajoutée médicale pour le patient. Il est toutefois possible d'obtenir une autorisation temporaire et renouvelable de 12 mois avant d'avoir démontré l'utilité du produit. Une fois sur le marché, les professionnels de santé pourront prescrire ces solutions numériques comme n'importe quel autre traitement.

Pour un résumé complet (en anglais) de l'évènement, voir : <https://hih-2025.de/international-diga-summit-summary-video-docs-next-steps/>

Evènements à venir

2 octobre 2020, en ligne - Webinaire MoveS: la relation entre fiscalité, sécurité sociale et droit du travail dans les situations transfrontalières.

Le réseau d'experts européens en matière de coordination des systèmes de sécurité sociale (MoveS) propose d'étudier les situations complexes qui concernent les travailleurs européens mobiles sur les plans administratif et pratique. Sur la base d'exemples concrets seront mis en lumière les difficultés dans la coordination des systèmes juridiques fiscaux, du travail et de la sécurité sociale qui peuvent se superposer pour une même situation.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=88&furtherEvents=yes&eventId=1724&langId=en>

6 octobre 2020, en ligne - Justice et solidarité dans l'économie sociale de marché de l'UE.

Lors de cette conférence, la Commission présentera les principales conclusions du rapport 2020 sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale en Europe (voir infra). Un temps d'échange est ensuite prévu avec un panel pour discuter de la pertinence des recommandations issues du rapport dans le contexte de la Covid-19 et dans la perspective de définir le plan d'action pour la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=88&furtherEvents=yes&eventId=1726&langId=en>

20 octobre 2020, en ligne : *The organisation of resilient health and social care following the Covid-19 pandemic.*

Le groupe d'experts européen sur les moyens efficaces d'investir dans la santé organise une audition en ligne sur son projet d'avis (dont la publication est imminente) sur la résilience des systèmes de santé et de soins suite à l'épidémie de Covid-19 afin que les points de vue et expériences des parties prenantes puissent y être intégrés.

Pour plus d'informations, voir:

https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/policies/docs/ev_20201020_ag_en.pdf

Rapport européen 2020 sur les drogues, Observatoire européen des drogues et toxicomanies, Septembre 2020, 88 pages.

L'Observatoire européen des drogues et toxicomanies a publié le 24 septembre son rapport 2020. En matière de santé publique, sont notamment mis en avant les éléments suivants:

- la nécessité d'une vigilance accrue en matière de (dérivés du) cannabis, à la fois en raison de l'augmentation importante de la teneur moyenne en THC (doublement en 10 ans) mais également de la disponibilité de produits à faible teneur en THC ;
- l'indispensable renforcement de la prévention en matière de MDMA, dont la disponibilité et le degré de pureté continue d'augmenter ;
- l'importance de la prévention, du dépistage et du traitement de l'hépatite C parmi les usagers de drogues par voie intraveineuse, pour lesquels la prévalence peut atteindre 86%.
- la prise en compte du vieillissement de la population des usagers et de leurs vulnérabilités spécifiques.

Si le rapport consacre un chapitre à l'analyse de l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur les flux et usages de drogues, une [page Internet dédiée](#) est par ailleurs disponible sur le site de l'Observatoire.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.emcdda.europa.eu/edr2020>

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (CNAM), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS). Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC) l'ont également rejoint.

